

**LICENCE DE PECHE**

Droit Licence+INRH : Dahir portant loi n° 1-73-255 Chaoual 1393 (23 novembre 1973) tel qu'il a été modifié et complété, Arrêté n° 1154-88 du 20 Safar 1409 (03 octobre 1988)

N° de la Quittance : Décret n° 2-92-1026 du 4 Rajeb 1413 (29 décembre 1992),

Date de la Quittance : Décret n° 2-02-770 du 2 Chaâbane 1423 (09 octobre 2002)
Arrêtés n° 4195-14 et n°4201-14 du 2 Safar 1436 (25 Novembre 2014)

N° .../Année

La présente licence de Pêche est accordée pour la période allant du **(date)** Au **(date)** Inclus, au navire désigné ci-après :

- 1-Nom du navire :
- 2-Nationalité du Pavillon :
- 3-N° d'Immatriculation : Port d'Attache :
- 4-Tonnage Brut : Puissance Motrice :
- 5-Type de Navire : Genre de pêche :
- 6-Nom et Prénom et Adresse ou Raison Social et Domicile de(s) Armateur(s):
.....
- 7-Effectif de l'Equipage Embarqué : dont Etrangers.
- 8-Nom et Prénom du Capitaine/Patron :..... Nationalité
- 9-Zone(s) de Pêche Autorisée(s) :
- Zones d'interdiction temporaire :**
- 10-Engin(s) de Pêche et Maillage(s) Autorisés :
- 11- Engin(s) de Pêche Interdit(s) :
- 12- Espèce(s) Autorisée(s) :
- 13- Espèce(s) Interdite(s) :
- 14- Référence du dispositif de positionnement et de localisation du navire N° :

- L'armateur et le Patron/Capitaine du navire susmentionné, s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur sur l'exercice de la pêche et de la navigation maritime et notamment aux dispositions du Dahir portant loi 1-73-255 du 17Chaoual1393 (23 novembre 1973) formant règlement de la pêche maritime tel qu'il a été modifié ou complété et les texte pris pour son application.

- Le patron/capitaine du navire doit tenir un journal de pêche et déclarer les captures, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

- Le navire est soumis à l'obligation de disposer à bord d'un système de positionnement et de localisation continue utilisant les communications par satellite pour la transmission des données, conformément à la réglementation en vigueur.

Signature de l'Armateur ou du Capitaine

Fait à Le

Le Délégué des Pêches Maritimes